

**RAPPORT N° 99/4-33
Au Conseil Municipal**

OBJET

REVISION DU PDU

**TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LIVRAISONS
Dossier PREDIT Dionys'R Livraisons
Convention Ville / ADEME**

L'étude sur les transports de marchandises et les livraisons à Saint-Denis, réalisée au deuxième semestre 1998 en complément de la démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains, a confirmé les graves difficultés rencontrées par les acteurs économiques dans le domaine des livraisons : la congestion de la circulation en accès au centre et la saturation de l'offre de stationnement par les migrants engendrent des horaires incertains et des coûts élevés pour cette fonction vitale à l'activité commerciale et de services.

Les ateliers organisés en septembre et octobre 98 par la Mairie et ses partenaires consulaires, avec un important échantillon (près de 200) de commerçants et artisans, ont permis d'élaborer en concertation un projet d'amélioration des conditions de livraisons.

Ce projet comporte un volet réglementaire (limitations horaires et de tonnage selon la hiérarchie des voies) et un volet aménagement d'aires de livraisons, assez novateur – pour avoir été retenu au programme 1999 du PREDIT.

Le PREDIT est un programme national de soutien à la recherche et à l'innovation dans les transports terrestres, mis en place pour la période 1996-2000 par les Ministères chargés des Transports, de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, l'ADEME et l'ANVAR.

Le projet Dionys'R Livraisons consiste en l'expérimentation sur 5 sites pilotes, d'aires de livraisons aménagées comme des extensions de trottoirs, bien identifiées, protégées du stationnement par du mobilier urbain amovible, et gérées en partenariat avec les commerçants intéressés.

Les 5 sites étudiés sont les suivants :

- Avenue de la Victoire, entre le Boulevard Macé et la rue de Nice (partenaire : le Rallye).
- Rue Rontaunay entre l'avenue de la Victoire et la rue Amiral Lacaze (partenaire : Mac Do).

RAPPORT N° 99/4-33

- Rue Dodu entre la rue de Villeneuve et la rue de la Compagnie (partenaire : l'Entrepôt).
- Rue Sainte Anne entre la rue Chatel et la rue de Paris (partenaire : Score).
- Rue Chatel entre la rue Sainte Anne et la rue de Paris (partenaire : la Brioche Dorée).

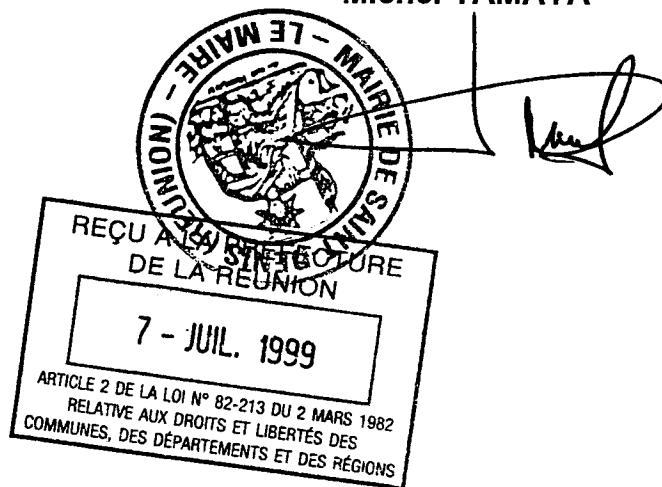
L'expérimentation sera effectuée sur une période de 6 mois et fera l'objet d'une évaluation afin de mesurer les effets des aménagements, et de décider éventuellement de la poursuite d'un programme global.

Ce projet est évalué à 630 000 F H.T. en investissement, et à 671 836 F H.T. en fonctionnement. Le montant de l'aide accordée par le PREDIT est de 50 % des coûts hors investissement, avec un maximum de 367 830 F TTC au titre de l'évaluation.

Je vous demande d'approuver la convention à intervenir entre l'ADEME et la Commune de Saint-Denis pour la concrétisation de ce projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/4-33
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

REVISION DU PDU

TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LIVRAISONS
Dossier PREDIT Dionys'R Livraisons
Convention Ville / ADEME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°99/4-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Approuve la convention entre l'ADEME et la Commune de Saint-Denis pour la concrétisation de ce projet.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

